

Indemnisation des étudiants Manipulateurs Section DTS

Mai 2026



Indemnités des étudiants manipulateurs dans les sections DTS



La question de l'harmonisation des indemnisations pour les étudiants des DTS est ancienne... Elle a été posée plusieurs fois auprès du HCPP

Un travail entre les deux ministères a été engagé qui a conduit à l'indemnisation des étudiants DTS au même niveau que les autres étudiants.

L'accompagnement est en cours pour harmoniser le circuit du financement et apporter des assurances aux centres hospitaliers « *relais* » .

Cette enquête vise à faire un point factuel. Les résultats sont donnés dans la diapo suivante.

N'hésitez pas à donner des compléments d'informations

*Merci à vous tous
Béatrice JAMAULT*

Indemnités des étudiants manipulateurs dans les sections DTS



Pas d'indemnités pour 30 % des répondants

27/36	Répondants DTS 26 sur 36 Sections
18	Indemnités versées
1	Pas d'indemnité car apprentissage uniquement
8	Pas d'indemnité versées dont 1 centre arrêt de l'indemnisation en 09/2025, car le CHU ne percevait pas la subvention ARS (en cours de résolution FIR) 7 de ces centres sont en discussion avec ARS et CH ou CHU support
	Quand les indemnités sont versées, elles le sont parfois depuis longtemps... → échelonnées depuis 2003 jusqu'à 2025 Quand elles sont versées, le montant est actualisé Quand elles sont versées, c'est par ARS via les CH et CHU , sauf 2 cas 1 cas: ARS direct Lycée 1 cas: Le lycée perçoit par le conseil régional 1 fait état d'indemnisation semestrielle Les étudiants perçoivent directement des CH

Il n'a pas été demandé si les indemnisations étaient accompagnées de prise en charge des frais de déplacement
1 centre soulève l'absence de remboursement de ces frais de déplacement

Deux lycées alertent sur la mobilisation des étudiants auprès des ministères